

**PROCÈS-VERBAL DE LA 200^e SÉANCE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
TENUE LE JEUDI 6 FÉVRIER 2020 À 9 H, AU LOCAL B-179**

Présidente de la Commission des études :
Madame Pascale Sirard, directrice des études

Secrétaire de séance :
Madame Marie-Aude Lépineux, agente d'administration, DÉ

Membres présents :

Monsieur Nicolas Beauchemin, coordonnateur, Sciences, lettres et arts
Madame Violaine Brisebois-Lavoie, coordonnatrice, Tremplin DEC
Madame Lyne Charron, technicienne en administration, Registrariat et organisation scolaire, DÉ
Madame Josée Courchesne, coordonnatrice, Soins infirmiers
Monsieur Dominic Courtois, substitut, Histoire et civilisation
Monsieur Guillaume D'Amours, directeur, DVÉRE
Madame Sonia Goumar, coordonnatrice, Sciences informatiques et mathématiques
Madame Isabelle Grenier, coordonnatrice, DFCSAE
Monsieur Mathieu Grenon, coordonnateur, Techniques d'intégration multimédia
Monsieur Jérôme Ouellet, conseiller pédagogique, DÉ
Madame Johanne Lalonde, conseillère pédagogique, DFCSAE
Monsieur Stéphane Lévesque, coordonnateur, Techniques de l'informatique
Madame Noémi McComber, enseignante en arts
Monsieur André Ménard, directeur adjoint, DÉ
Monsieur Michel Murray, coordonnateur, Techniques A3D et synthèse d'images
Madame Mélissa Osorio Rivera, étudiante secteur préuniversitaire, AGEbdeB
Monsieur Martin Périard, coordonnateur, Sciences de la nature
Monsieur Sébastien Piché, directeur adjoint, DÉ
Monsieur Jean-Michel Racicot, API, Registrariat et organisation scolaire, DÉ
Monsieur François St-Onge, coordonnateur, Sciences humaines
Monsieur Christian Therrien, membre de la Commission des études, Formation générale

Membre(s) excusé(s) :

Madame Tania Charest, coordonnatrice, Histoire et civilisation
Monsieur Simon Delamarre, directeur, DFCSAE

PROJET D'ORDRE DU JOUR

	Accueil des membres	Pascale Sirard	
1	Adoption de l'ordre du jour de la 200 ^e séance *	Pascale Sirard	Adoption
2	Adoption du procès-verbal de la 199 ^e séance du 23 janvier 2020 et suivis*	Pascale Sirard	Adoption
3	Avis du cahier de programme Arts, lettres et communication**	André Ménard	Avis
4	Procédure sur la révision des cours complémentaires**	André Ménard	Adoption
5	Procédure de gestion des plaintes dans le cadre d'une prestation pédagogique**	Sébastien Piché	Suivi
6	Avis sur le <i>Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription</i>	Pascale Sirard	Avis
7	Avis sur le <i>Règlement n°19 sur les droits de toute nature</i>	Pascale Sirard	Avis
8	Informations du président du CA et du directeur général	Pascale Sirard	Information
9	Levée de la séance	Pascale Sirard	

Accueil des membres

Pascale Sirard ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres et en excusant l'absence de Simon Delamarre, en rencontre à l'extérieur du Collège.

1. Adoption de l'ordre du jour de la 200^e séance

Pascale Sirard fait lecture du projet d'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par **Nicolas Beauchemin** appuyé par **Stéphane Lévesque** et **unanimentement résolu**, d'adopter l'ordre du jour de la 200^e séance, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 199^e séance du 23 janvier 2020 et suivis

Pascale Sirard fait lecture du procès-verbal pour la conformité. Aucune modification n'est demandée.

Pour les suivis :

5. Adoption des grilles de cours Tremplin DEC : Catherine Papillon informe les membres qu'elle a rencontré le coordonnateur du département de mathématiques, David Frappier ainsi que Nicolas Beauchemin, Josée Courchesne, Violaine Brisebois-Lavoie et Jérôme Ouellet, membres de la Commission des études, à l'issue de la séance du 23 janvier concernant le cours 180-STR-BB dans le profil Mise à niveau / Réussite en Soins infirmiers. Des vérifications ont été faites avec SOBEC et il s'avère que les compétences associées aux activités soutenant la réussite peuvent être développées partiellement puisqu'elles ne sont pas sanctionnées dans le cadre de l'obtention du diplôme de DEC. De même, le département de mathématiques a consenti, dans le contexte particulier, à ce que la compétence de mathématiques partiellement développée dans le cours Réussir en soins soit enseignée par la discipline Soins. Enfin, il a été entendu que le numéro de cours initialement choisi serait remplacé par le 360-STR-BB et que celui-ci serait d'une durée totale de 45 heures.

Il est proposé par **Michel Murray** appuyé par **Sonia Gounar**, et **unanimentement résolu**, d'adopter le procès-verbal de la 199^e séance, tel que présenté.

3. Avis du cahier de programme Arts, lettres et communication

André Ménard rappelle le contexte et présente les principales modifications au document depuis la Commission des études du 23 janvier :

- Révision linguistique complète
- Modifications des visuels de grilles de cours
- Ajout de la section Protocole d'entente parcours ALC – BAC en Arts visuels, numériques et éducation
- Changement de la séquence des cours de la formation générale pour équilibrer le nombre d'heures - contacts et d'unités entre la 1^{ère} et la 2^e année.

Des précisions sont apportées sur le partenariat avec l'UQAM. La discussion est engagée sur les différents éléments du cahier de programme et des suivis sur les rencontres qui ont eu lieu.

La période de questions est ouverte et les réponses données sont satisfaisantes. Une correction est demandée à la page 35 : il s'agit de la discipline 582 au lieu de 580.

Il est proposé par **Dominic Courtois** appuyé par **Sonia Gounar**, et **unanimentement résolu**, de recommander au conseil d'administration l'adoption du cahier de programme Arts, lettres et communication.

Pascale Sirard remercie les membres et plus particulièrement Jérôme Ouellet, Noémi McComber et André Ménard pour leur contribution dans ce dossier.

4. Procédure sur la révision des cours complémentaires

À la suite de la dernière séance, aucun commentaire demandant un changement majeur de la procédure n'a été émis à la suite de la transmission de celle-ci. La période de questions est ouverte et les réponses données sont satisfaisantes. Il est précisé que dans l'annexe 3, ce sont des éléments ministériels.

Il est proposé par **Nicolas Beauchemin** appuyé par **Dominic Courtois** et **unanimentement résolu**, d'adopter la procédure sur la révision des cours complémentaires, tel que présentée.

André Ménard informe les membres des prochaines étapes à venir et remercie les membres du groupe de travail de leur implication dans ce dossier.

5. Procédure de gestion des plaintes dans le cadre d'une prestation pédagogique

Pascale Sirard informe les membres que le syndicat des enseignantes et des enseignants a été rencontré et que l'Association étudiante informera ses membres lors de la prochaine assemblée prévue le 12 mars prochain. Elle rappelle qu'une consultation est prévue et qu'une foire aux questions y sera intégrée.

Sébastien Piché explique les modifications apportées à la suite de la Commission des études du 23 janvier 2020 :

- ~~COMITÉ DE RECOURS~~ Chacune des parties peut faire appel de la décision finale dans le cadre de ladite procédure ~~en s'adressant au Secrétariat général dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. Dans ce cas, une décision finale et exécutoire sera rendue dans les meilleurs délais, selon la complexité des actions à entreprendre.~~ Les étudiantes ou les étudiants pourront s'adresser au Secrétariat général dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. Dans ce cas, une décision finale et exécutoire sera rendue dans les meilleurs délais, selon la complexité des actions à entreprendre. Les enseignantes et les enseignants, quant à eux, pourront se prévaloir des mesures de l'article 9-0.00 de la convention collective en vigueur.
- Ajout qu'à la demande de l'une ou l'autre partie, l'agent de liaison peut accompagner la partie demanderesse et la personne visée à l'étape de la rencontre proposée par l'agent de liaison dans le cadre d'un litige.

- Modification du visuel : remplacement du rectangle par un losange dans le cadre d'un litige.
- Modification du recours : remplacement du Secrétariat général par un recours plus large : Secrétariat général pour les étudiants selon la Charte et syndicat pour les enseignants selon la convention collective dans le cadre d'une plainte.

La période de questions est ouverte et les réponses apportées sont satisfaisantes. Concernant le Code de vie, Guillaume D'Amours informe les membres qu'il est en cours de réalisation, dans un esprit positif et non coercitif, ainsi que le règlement sur les comportements. Il est d'ailleurs constaté que de s'adresser aux étudiantes ou aux étudiants dans un esprit positif porte vraiment ses fruits.

Pascale Sirard propose que les modifications mineures soient envoyées aux membres par courriel avant la consultation au personnel enseignant.

Pascale Sirard informe les membres que le Service des communications va travailler sur une courte animation et que les éléments de ladite procédure seront inscrits dans le prochain agenda.

Les membres se disent satisfaits et que ce projet répond aux préoccupations soulevées lors de la dernière séance de la Commission des études.

Pascale Sirard conclut en précisant que le Syndicat des enseignantes et des enseignants sera rencontré avant de lancer la consultation au personnel enseignant.

6. Avis sur le Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription

Sébastien Piché présente les modifications au règlement. Des discussions ont lieu sur les droits d'admission et d'inscription de la formation continue. Il est convenu que la Direction des études fera les vérifications nécessaires avec la Direction de la formation continue et des services aux entreprises. Un suivi sera fait par courriel aux membres avant le conseil d'administration.

Il est proposé par **Michel Murray** appuyé par **Isabelle Grenier** et **unanimentement résolu**, d'adopter le *Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription*, tel que présenté.

7. Avis sur le Règlement n°19 sur les droits de toute nature

Sébastien Piché présente la modification au règlement qui porte sur l'assurance collective pour les étudiantes et les étudiants de l'enseignement ordinaire (excluant les étudiants internationaux). Mélissa Osorio Rivera, étudiante au secteur préuniversitaire, membre exécutive de l'association étudiante et membre de la Commission des études donne des précisions sur les différentes options qui s'offrent aux bénéficiaires et les procédures en lien avec ladite assurance.

Elle précise également que l'Association étudiante va mettre l'emphase sur les communications dès l'adoption par le conseil d'administration. La période de questions est ouverte et les réponses données sont satisfaisantes.

Guillaume D'Amours précise que le Collège agit uniquement à titre de percepteur et l'Association étudiante s'engage à rembourser le Collège en cas de non-paiement de la part d'une étudiante ou d'un étudiant.

Il est proposé par **Josée Courchesne** appuyé par **Mélissa Osorio Rivera** et **unanimentement résolu**, d'adopter le *Règlement n°19 sur les droits de toute nature*, tel que présenté.

Pascale Sirard remercie Mélissa Osorio Rivera d'avoir mené ce dossier.

8. Informations du président du CA et du directeur général

Afin de souligner la 200^e séance de la Commission des études, Pascale Sirard partage aux membres la reconnaissance de M. Jean Thibodeau, Président du conseil d'administration et de M. Guy Dumais, Directeur général :

« Cher(e)s membres,

Aujourd'hui est la 200^e séance de la Commission des études et, en ma qualité de Président du conseil d'administration, je tenais à souligner cet événement en vous témoignant ma reconnaissance quant au travail que vous accomplissez. Vous contribuez grandement au développement du Collège au travers des décisions que vous prenez, et ce, toujours en lien avec la mission et les valeurs de notre établissement. Je sais que les échanges lors des rencontres sont toujours empreints de respect et d'ouverture, et tous ces aspects ont une valeur inestimable afin de nous amener, nous les membres du conseil d'administration, à prendre les meilleures décisions.

Permettez-moi donc, en mon nom personnel et au nom de tous les membres du Conseil, de vous féliciter et de vous remercier de votre engagement et de votre volonté de vouloir mener le Collège toujours plus loin.

Je vous souhaite donc une excellente 200^e séance. »

Jean Thibodeau, Président du conseil d'administration

« Cher(e)s membres,

Une 200^e rencontre de la Commission des études, c'est un événement à souligner. Avec le conseil d'administration, cet organisme interne joue un rôle très important dans le choix des orientations et la gouvernance du Collège. Grâce à la collaboration de ses membres et à leurs préoccupations au regard des intérêts supérieurs du Collège, la contribution de la Commission des études au développement de notre établissement est d'une valeur inestimable. À l'aube d'un nouveau plan stratégique, je remercie tous les membres actuels pour leur implication et leur dévouement à faire de Bois-de-Boulogne un cégep bien ancré dans son époque et toujours reconnu pour la réussite de ses étudiants. »

Guy Dumais, Directeur général

Les membres de la Commission des études applaudissent ces témoignages.

En conclusion de la Commission des études, Guillaume D'Amours informe les membres des activités prévues dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 9. Pascale Sirard invite les membres au cocktail dînatoire prévu afin de souligner la 200^e séance de la Commission des études.

Pascale Sirard
Directrice des études



Marie-Aude Lépineux
Secrétaire de séance

